

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE
T/PET.5/54
28 février 1950
ORIGINAL: FRANCAIS

19 APR 1950
9. 11. 11

Distr. double

PETITION DE L'EVOLUTION SOCIALE CAMEROUNAISE
CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

Note du Secrétaire général: Conformément à l'article 84 du règlement intérieur du Conseil de tutelle, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint aux membres du Conseil de tutelle une communication en date du 22 novembre 1949 émanant de l'Evolution Sociale Camerounaise et concernant le Territoire sous tutelle du Cameroun sous administration française.

Cette communication a été transmise au Secrétaire général par la Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle de l'Afrique occidentale.

C O P I E

- M O T I O N -

L'EVOLUTION SOCIALE CAMEROUNAISE,

DANS SON ASSEMBLEE GENERALE EN DATE DU 22 NOVEMBRE 1949

A VOUE A L'UNANIMITE LA MOTION SUIVANTE :

VOUE L'EVOLUTION SOCIALE CAMEROUNAISE A SE DEVELOPPER LA PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE
DANS DE MEILLEURES CONDITIONS SURTOUT DANS LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME
SELON LES TERMES DE LA CHARTE DE L'ATLANTIQUE, ELABOREE A SAN FRANCISCO.

PRESENTONS A CET EFFET A LA MISSION DE L'O.N.U. :

1. L'OEUVRE ACCOMPLIE PAR LA FRANCE AU CAMEROUN.
2. LES AMELIORATIONS A APPORTER POUR LE BIEN-ETRE ET L'EVOLUTION DE
NOTRE PAYS./.

DOUALA, le 22 NOVEMBRE 1949

P. LE PRESIDENT GENERAL, et P.O.

LE PRESIDENT REGIONAL,

TONYE, Thomas (Signé) ..(illisible)..

LE SECRETAIRE GENERAL,

AMOUGOU, Joseph

(Signé) ..(illisible)..

C O P I E

- EVOLUTION SOCIALE CAMEROUNAISE -

Nous souhaitons la bienvenue aux Délégués de l'ONU qui sont actuellement les hôtes de notre Territoire.

La réalisation de cette visite que nous avons longuement attendue sous l'orme nous retire subitement du pessimisme chronique des pays dépendants et nous permet d'envisager l'avenir avec quelque bon augure.

En effet les paragraphes 7, 8 et 9 de l'article 22 du pacte de la Société des Nations prévoient dès le 13 février 1919 qu'un Conseil de la Société des Nations devait recevoir et examiner les rapports annuels envoyés par les puissances administrant les Territoires mis sous le régime de mandat. Sachant que le Cameroun n'est entré sous le régime de mandat que depuis le 6 juillet 1922, nous sommes réduits à croire que tous les journaux officiels où sont enregistrés tous les actes du Gouvernement local ont été lus, commentés et approuvés par le Conseil de la Société des Nations, car tout autre rapport n'aurait pu être aussi éloquent que celui-là.

Cependant après les déclarations solennelles des différentes conférences internationales, nous ne pouvons pas demeurer sans reconnaître toutes les recherches que fait l'O.N.U. pour nous affranchir. Le statut du mandat étant tombé en désuétude, l'Institut des relations dans le Pacifique a fait éclore le Trusteeship pour répondre aux exigences de l'époque. Après quelques hésitations à la conférence de Yalta, le projet de Trusteeship a été débattu à la Conférence de San Francisco. Nous en sommes maintenant à la tutelle, statut très prometteur qui se porte garant sur notre accès rapide à l'indépendance. Au fait il y a du nouveau; ces visites périodiques organisées par la Société des Nations ont une portée plus objective que le simple questionnaire proposé par le Conseil de tutelle.

Puisque ce questionnaire tend à instruire le Conseil permanent de l'O.N.U. sur les domaines politique, économique, social et culturel, nous allons tâcher de vous en donner un aperçu complémentaire.

- POLITIQUE -

Depuis la ratification de l'accord de tutelle française, l'émancipation politique a indubitablement l'air de prendre un essor décisif. L'accord de 30 ans ratifié par le Député Douala Manga Bell, ayant suscité dans les milieux camerounais plusieurs commentaires divergents, il s'est formé autour de cette discussion deux opinions principales. Celles-ci ont fini par dégénérer en deux groupements politiques.

Le premier en date est l'Union des Populations du Cameroun ou U.P.C. si ce parti politique a bénéficié de l'avantage de l'afinesse, cela va sans dire. En réalité une poignée d'autochtones, particulièrement hostiles à la tutelle française, dans un élan d'enthousiasme ont trouvé main forte de la part des communistes français et ont formé un Club pour faire échouer cette tutelle pourtant authentiquement ratifiée par un prince camerounais, remplissant le mandat député. Ce parti a une tendance particulièrement protestataire et crible les élus du Territoire et même le Gouvernement de critiques acerbes.

Le peuple camerounais qui ne partageait pas une même façon de voir est resté silencieux pendant un certain temps. Mais lorsque l'U.P.C. a voulu retirer le mandat député Manga Bell au nom de tout le Cameroun, la majorité du peuple camerounais s'est soulevée pour protester contre cet abus. Ce soulèvement a fini par former un parti politique opposé qui proclamait le maintien du député Manga Bell à l'Assemblée nationale et adoptait à son tour la tutelle française de 30 ans. Ce parti, c'est l'Evolution Sociale Camerounaise qui vous présente son rapport présentement.

- Sur la question de la tutelle -

Nous ne voulons pas affirmer que le peuple camerounais ait été consulté avant la signature de l'accord de tutelle. D'ailleurs, s'il en était ainsi, une pareille consultation n'aurait aucune validité parce que le Cameroun n'avait alors, hormis la jeunesse camerounaise française, aucune formation politique capable de résoudre une pareille question. Il est incontestable que les individus consultés isolément n'auraient eu aucune liberté de conscience dans leur déclaration. La jeunesse camerounaise française, comme son nom l'indique, était un

mouvement dont la francophilie s'avérait incompatible à une pareille consultation. Devant tout ce compromis, nous avons cru bon de reprendre la question à l'ordre du jour et nous avons adopté avec toute liberté de conscience la tutelle française de 30 ans.

Considérant toutes les difficultés qu'a présentées cet accord de tutelle, nous avons divisé notre champ d'action en deux périodes bien distinctes.

- Période qui s'étend durant la tutelle française -
- Période qui viendra après la Tutelle française -

Pendant la Tutelle française -

Dans cette période, nous allons surtout concentrer nos efforts à faire pénétrer dans la masse une émancipation politique, sociale et culturelle pour parer aux difficultés qui risquent de se présenter à l'expiration de la présente tutelle.

- POLITIQUE -

Nous allons profiter du quart de siècle qui nous sépare de la fin de la tutelle française pour préciser nous-mêmes les grandes lignes que la nation qui viendra nous guider dans l'avenir aura à accepter. Nous sommes convaincus que les traités rédigés uniquement par les puissances métropolitaines contournent, soit involontairement, soit par réticence les points essentiels qui peuvent nous conduire rapidement à l'indépendance. Pendant 25 ans, nous aurons largement le temps de localiser ces points essentiels. Ainsi, quand nous arriverons à la fin de la tutelle française, nous serons incontestablement aptes à fixer nous-mêmes la durée de la prochaine tutelle. Nous demandons donc aux Nations Unies et particulièrement à la France de rester toujours fidèles aux prescriptions du conseil de tutelle, en nous aidant de toutes manières à continuer paisiblement notre travail pendant le quart de siècle qui reste. Tous les travaux de notre congrès feront l'objet d'une très grande diffusion pour permettre à ce que toutes les parties du Cameroun puissent formuler leurs critiques. Ainsi, au bout de vingt cinq ans de purification, nous présenterons un rapport définitif qui sera vraiment la volonté du Cameroun entier. Nous ne gênons les intérêts de personne, nous n'entendons pas que les nôtres soient gênés.

- Relations Sociales -

Il existe encore à l'heure actuelle un certain discrédit dans la masse africaine. En réalité cela est dû d'une façon générale à l'incompréhension des autochtones eux-mêmes. Personne ne peut nier que les Fonctionnaires ou plus généralement les Africains évolués sont mal jugés de la masse arriérée. Si nous remontons à une échelle supérieure, nous dirons que les Européens et les Africains ne s'entendent pas. Dans notre façon de voir, nous ne voyons rien d'anormal quant à ce comportement. Mais ce qui commence à nous inquiéter c'est lorsque les Français qui ont pris, auprès de la Société des Nations, l'engagement de nous civiliser, se relèguent, en plein continent Africain, dans des Restaurants et des Cinémas spéciaux. Nous n'avons pour ainsi dire aucun contact avec eux, sauf pendant les heures de travail où ils sont encore presque tous cloîtrés dans leur bureau. En admettant même que ce contact civilisateur soit suffisant pour nous, que vont devenir nos femmes et nos enfants qui ne viennent pas au travail pour voir le Blanc français? S'il était possible de civiliser les hommes à distance, nous aurions préféré recevoir la civilisation par correspondance. Nous demandons avec insistance et fermeté qu'il faut que de pareils procédés finissent. Si nous acceptons la tutelle française, il faut avant tout que les Français acceptent d'être nos tuteurs. Nous voulons que les places publiques soient ouvertes à tout le monde sans distinction de peau.

D'autre part, dans tous les textes qui nous sont parvenus comme émanant de la Société des Nations, nous avons toujours remarqué que le plus de liberté était accordé aux pays qui ont une évolution avancée? Il s'agit là d'une chose très logique. Transposons maintenant la même conception dans notre plan purement local. Pourquoi les Africains évolués actuellement ne bénéficient-ils pas des mêmes prérogatives sociales que les Européens? Les évolués africains sont tutoyés même par les Européens moins instruits qu'eux, ils ne peuvent pas toujours se procurer telle denrée alimentaire parce qu'il n'y ont pas droit, ni même obtenir telle licence commerciale parce que les Européens seuls en ont le monopole. Si nous travaillons pour l'évolution du Cameroun nous entendons également défendre nos évolués. Il faut donc qu'on limite le degré d'évolution qu'il faut à un Africain pour bénéficier des mêmes avantages que les Européens sans qu'il soit

besoin pour cela de devenir citoyen français.

Il est bien entendu qu'il y a encore beaucoup de petites irrégularités qui se passent au Cameroun, mais vu leur bénignité, elles ne méritent pas d'être traitées dans un plan international, et nous espérons, pour cela, nous arranger directement avec nos tuteurs.

L'ECONOMIE AU CAMEROUN

ECONOMIE: (vue d'ensemble)

On ne peut pas dire que l'économie du Cameroun ait atteint un développement considérable. D'autre part les autochtones contribuent très médiocrement au développement économique du Territoire non pas tellement parce qu'ils sont paresseux comme le disent les Européens mais surtout parce qu'on les assujettit aux fonctions d'employés alors qu'ils se sentent parfois capables de travailler pour leur propre compte.

COMMERCE:

Jusqu'ici le commerce est assuré surtout par les Européens. Beaucoup d'Africains demandent des patentes pour ouvrir des boutiques, mais ils ne peuvent obtenir satisfaction. On prétend toujours que les Africains ont tendance à demander des bénéfices illicites. Cependant nous connaissons plusieurs commerçants grecs qui travaillent dans les mêmes conditions que les Africains. D'ailleurs nous nous demandons exactement la raison pour laquelle les Grecs viennent ici étant donné qu'ils ne font absolument rien pour civiliser le Noir. Ils se contentent simplement de tromper les Africains pour réaliser des fortunes immenses. Il n'est nullement difficile de donner une preuve à l'appui de cela vu qu'ils sont presque tous grands millionnaires. S'il est permis à toutes les nations de venir dans les pays sous tutelle nous croyons que c'est avant tout pour chercher à les civiliser. Nous demandons purement et simplement le retrait des Grecs de notre Territoire vu que leur séjour ici ne nous avantage en rien et que leur succès dans le commerce se fait toujours à notre détriment. Partout où les Africains peuvent réaliser une activité quelconque, ce sont les Grecs qui prennent les devants. Nous ne pourrions longtemps tolérer que les Grecs qui font des activités industrielles et non de simples revendeurs détaillants.

VOIES DE COMMUNICATION:

La question des voies de communication constitue encore un grand obstacle dans le domaine du développement de l'économie du Territoire. Dans quelques régions les autochtones eux-mêmes ont eu l'initiative de creuser certaines routes sans attendre l'intervention du Gouvernement grâce à la main d'oeuvre bénévole des volontaires. Cela montre que les Africains eux-mêmes mêlent beaucoup de bonne volonté pour le développement de leur pays.

La question des chemins de fer reste toujours sans solution. Dans un pays comme celui-ci où toute revendication vénale se heurte indubitablement sur la pauvreté du budget, il est préférable de ne faire que des revendications qui coûtent peu ou rien.

PORTS:

Le développement du port de Douala est une chose indiscutable bien que le projet d'aménagement de ce port est demeuré lettre morte malgré les grands concours envisagés pour sa réfection. Cependant pour favoriser le ravitaillement de l'intérieur, il est bon que le port de Kribi puisse fonctionner normalement.

AGRICULTURE:

Le Service de l'Agriculture a réalisé quelques réussites dans notre Territoire en ce qui concerne la Culture du quinquina et de la banane.

QUINQUINA: le quinquina est cultivé à Dschang dans la Station agricole. La culture de cette plante aurait pu contribuer grandement au développement de l'économie de notre pays mais malheureusement on défend la culture du quinquina aux Africains. Nous demandons à ce qu'on puisse permettre à tout le monde de faire la culture du quinquina.

BANANE: la culture de la banane atteint un essor incomparable au Cameroun et particulièrement le long du chemin de fer du Nord. Il est regrettable de constater que les Européens qui sont en minorité ont à eux seuls le droit de charger deux fois plus de bananes que tous les planteurs autochtones réunis. Il en résulte que la plupart des Africains bien que réalisant des coupes importantes ne peuvent faire charger qu'une infime partie de leur production alors que l'autre est vendue sur place à des prix dérisoires ou parfois même

abandonnée dans les plantations comme engrais. Il faut que cette question soit urgemment réglée, et que le pourcentage de chargement soit équitablement fixé.

EXPLOITATION FORESTIERE:

Les permis d'exploitation forestière ne sont surtout accordés qu'aux Européens. Il est bon que les Africains puissent aussi en bénéficier.

ELEVAGE:

La Région du Nord-Cameroun est de grande réputation en ce qui concerne l'élevage. Cependant les produits de cet élevage ne parviennent que dans les grandes villes du Sud. Dans les Villages de la Forêt, les Africains ont une alimentation très pauvre en protides. Il conviendrait donc d'encourager l'élevage au Sud en formant des fermes dans les grands villages. Les trypanicides nouvellement mis au point pourront être employés dans une échelle comparable à celle de la prémaline actuellement utilisée dans la prévention du paludisme. Cette création de l'élevage au Sud Cameroun constitue l'un des grands points du problème de la nutrition dans ces régions.

LA MAIN-D'OEUVRE

La question de la main-d'oeuvre a pris de nos jours une importance capitale. Nous ne pouvons pas méconnaître que la main-d'oeuvre soit devenue rare depuis la suppression du travail forcé. Une chose cependant reste à éclaircir, c'est la cause de cette raréfaction de main-d'oeuvre. Plusieurs employeurs colonialistes ont taxé le Noir de paresseux sans chercher à comprendre davantage l'explication de cette attitude. Nous ne faisons que reproduire ici le tableau des Exploitations tel que le Service de Presse et Informations du Cameroun l'avait établi:

	1938	1944	1945	1946	1947	1948
Cacao	30.906	35.093	38.440	33.956	40.432	42.583
Café	4.251	5.075	6.699	5.858	8.000	4.931
Caoutchouc	1.437	3.226	3.364	3.586	2.872	2.421
Palmistes	33.132	35.284	17.914	26.154	31.295	26.800

	1938	1944	1945	1946	1947	1948
Huile de palme	8.924	4.680	3.988	1.560	1.256	2.534
Bananes fraîches	25.992			5.377	20.972	31.000
Bananes sèches			250	909	840	590
Savon		1.412	2.225	3.922	3.567	
Bois	40.817	22.172	14.960	42.828	57.595	60.800
Rutile	183	2.902	1.039	1.350	508	
Etain	315	236	189	85	216	

Nous voyons que les produits qui sont fournis directement par les planteurs africains comme le cacao et le café ont connu une courbe presque toujours ascendante, tandis que les produits tels que les palmistes, l'huile de palme, le rutile et l'étain ont une courbe qui baisse constamment. Cela prouve nettement que les Africains ont compris qu'ils perdaient leur temps inutilement en travaillant chez des Européens comme manoeuvres. Ils ont donc cherché à devenir de petits particuliers pour travailler à leur propre compte. Cela ne veut aucunement dire que les Noirs sont paresseux. En effet la plupart de ces manoeuvres sont payés actuellement de 1.500 à 1.800 francs, ce qui constitue le minimum vital de l'Africain selon les employeurs. Comment ne pas réagir contre une injustice pareille? Pourquoi injustice? En acceptant la ration alimentaire telle que le Professeur Blanchard l'a établie dans son "Précis d'Epidémiologie" page 380, nous sommes en droit de dire que le minimum vital de l'Africain doit être calculé en tenant compte du type de ration suivant :

Valeur à Douala suivant la
mercuriale en vigueur :

Riz	0 kg,750	26 Fr,25
Poisson ou viande	0 kg,200	20 Fr,--
Huile de palme	0 kg,060	2 Fr,40
Arachides	0 kg,050	2 Fr,--
Sel	0 kg,020	1 Fr,--

51 Fr,65

On remarque donc que le régime alimentaire le plus banal admis pour un Africain adulte coute 51 francs 65 centimes (51 Fr,65). Nous ne voulons pas soulever des discussions quant à la validité d'un pareil régime. En effet, d'accord avec le rapport de la Conférence de nutrition qui vient d'avoir lieu à Dschang, nous savons maintenant que les Africains sont souvent carencés en vitamines diverses. Il conviendrait donc d'ajouter à ce régime quelque chose pour assurer l'apport de ces vitamines. Mais nous tenons ici à rester conformes à la prescription du Docteur Blanchard.

Il est à considérer en outre que chaque manoeuvre a droit à une épouse à qui il doit assurer le pain quotidien. Il faudrait donc qu'un seul manoeuvre Africain puisse gagner deux rations par jour soit: 103,30 francs ou 3.099 francs par mois. Or, dans la ville de Douala, ne sont manoeuvres que les gens qui viennent de l'intérieur du Cameroun. Il faudrait donc prévoir encore 400 francs de loyer pour chaque ménage Africain. En admettant enfin qu'on puisse accorder à un manoeuvre rien qu'un pouvoir d'achat de 500 francs pour son éclairage, son habillement, et ses menus besoins, nous concluons que le minimum vital réel de l'Africain est de :

3.099	nourriture
400	loyers
500	habillement et économie
<hr/>	
3.999	francs

Pourquoi donc dire que les Africains sont paresseux avant de satisfaire à leurs premières nécessités?

ENSEIGNEMENT:

Pendant la tutelle française, notre politique en ce qui concerne l'enseignement ne se bornera pas simplement à pousser nos enfants dans des établissements secondaires. Nous voulons préparer, pendant cette période, des professeurs d'origine camerounaise qui pourront nous être d'une très grande utilité dans les temps qui succéderont à l'époque actuelle. Nous ne nous contenterons pas de simples bourses de perfectionnement comme on le fait encore ici actuellement. Nous savons que la question de tutelle est avant tout une question matérielle

pour la nation qui en bénéficie l'octroi, mais il n'en reste pas moins vrai qu'une question d'humanité pure et simple incombe également à toutes les Nations civilisées. C'est pourquoi nous demandons à la Société des Nations que le problème de l'enseignement se fasse dans un plan international. Nous espérons donc que toutes les Nations vont nous accorder des bourses annuelles pour nous aider à former des professeurs d'origine camerounaise. Nous insistons particulièrement sur cette question de professeurs camerounais, parce que nos tuteurs nous répondent toujours, chaque fois que nous demandons des professeurs français, que ces derniers ne veulent pas venir en Afrique parce qu'ils ne sont pas suffisamment payés. Nous demandons donc à ce que le monde civilisé puisse trouver urgemment une solution à ce problème grave. Nous avons même actuellement certains Collèges du Cameroun qui emploient des Instituteurs primaires pour donner des cours dans les classes secondaires. Nous savons très bien que si nous ne déployons pas tous nos efforts pour résoudre ce problème d'enseignement, lors de l'expiration de la tutelle française, la Société des Nations nous reprochera de ne pas avoir une évolution suffisante pour bénéficier d'un statut meilleur à celui que nous avons maintenant. Ce que nous voulons, ce n'est pas simplement des petits bacheliers qui mourront en sous-ordre dans les bureaux, écrasés par les connaissances universitaires de leurs chefs européens. Nous voulons de véritables maîtres dans toutes les branches du savoir, qui pourront, un jour, faire bonne mine dans les académies camerounaises.

Pour réaliser ce programme, il faut bien plus de 25 ans, nous le savons. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé que des bourses soient accordées même aux jeunes fonctionnaires qui veulent encore faire des études. Ceux-là qui font actuellement certains métiers qui leur ont demandé beaucoup d'études, peuvent facilement se perfectionner en moins de 15 ans; pour devenir de véritables maîtres de leur branche. C'est le cas de certains fonctionnaires comme des médecins africains qui ont fait, en plus de leurs études générales, 4 années de médecine, pendant lesquelles ils devaient rester toutes les matinées avec les professeurs pour soigner les malades. Il est incontestable que ces fonctionnaires possèdent, en sortant de l'Ecole de Médecine de Dakar, des éléments de médecine suffisants pour soigner leurs malades. Nous ne citons ce cas ici que

pour donner un exemple, car en réalité, il y a beaucoup de jeunes fonctionnaires suffisamment versés dans leurs spécialités, pour être capables d'acquérir des connaissances sérieuses si on les envoyait dans des établissements métropolitains. Cette classe de jeunes fonctionnaires ne doit pas être négligée, si on veut faciliter l'évolution du Cameroun. Nous avons d'ailleurs déjà obtenu des preuves suffisamment convaincantes sur la bonne volonté de ces jeunes gens. Des médecins africains envoyés en France, ont pu en l'espace de trois ans obtenir leurs deux parties du Baccalauréat et achever leurs cours de médecine. Une sage-femme Africaine n'a fait que quelques mois pour obtenir son diplôme de Sage-femme coloniale. Un moniteur sorti de l'Ecole Professionnelle de Douala a pu obtenir son diplôme de professeur adjoint technique en six mois. Tous ces exemples sont encourageants. Nous demandons qu'on accorde aux jeunes fonctionnaires ou plus précisément aux jeunes Camerounais capables de poursuivre utilement l'enseignement supérieur, des bourses suffisantes pour qu'ils continuent leurs études. Nous avons besoin des professeurs, des maîtres dans toutes les branches. Nous ne pouvons pas nous contenter des explications captieuses que nous donnent parfois certains chefs de service qui prétendent bien souvent qu'il y a carence de personnel dans des services administratifs. Des centaines de jeunes gens chôment actuellement au Cameroun, sans qu'il soit possible de leur trouver un travail correspondant à leurs aspirations. Ces arguments démagogiques ont suffisamment servi pour ralentir la marche de notre évolution. Il est temps pour qu'on songe sérieusement à nous civiliser. Jusqu'ici le service de l'enseignement préfère envoyer en France des jeunes gens qui sont à l'âge scolaire. Nous comprenons fort bien que l'avenir appartient à ces jeunes gens, mais nos tuteurs ne devraient pas oublier que s'il y a une éducation scolaire, il y a aussi une éducation patriarcale. Tous nos enfants qui sont partis très jeunes en France, perdent complètement leur sens patriotique quand ils nous reviennent et ont une mentalité tout à fait européenne. Certains ne veulent même plus fréquenter les Noirs parce qu'ils n'ont plus les mêmes idéologies que nous. Nous voulons donc envoyer de préférence nos enfants en Europe quand ils sont suffisamment âgés, autrement dit quand le sens Camerounais s'est suffisamment développé en eux. Nous n'aimerons envoyer nos enfants en France que lorsqu'ils seront à l'âge du baccalauréat.

Mais l'obtention de ce baccalauréat est tellement difficile, maintenant que nous avons très peu de professeurs. Il serait bon d'envoyer des professeurs, non seulement dans les Collèges mais aussi dans les grandes villes, pour que tous les jeunes gens qui n'ont pas pu avoir la chance d'entrer dans les collèges puissent, eux aussi, obtenir leur baccalauréat et avoir le droit de rentrer dans les classes d'enseignement supérieur. Ces derniers élèves qui seront appelés à préparer, à titre privé, leur baccalauréat, auront évidemment à s'acquitter des frais de leurs études directement auprès des professeurs, conformément au tarif en vigueur, ceci en plus de leur solde régulière de fonctionnaire.

Il ne serait pas mauvais, non plus, d'accorder aux candidats âgés une session spéciale comme on le fait du reste pour les anciens combattants en France. En effet, l'état de défectuosité de nos classes, qui plus est, les affectations un peu arbitraires de nos professeurs, constituent autant de facteurs qui font que nos enfants soient désavantagés à l'école par rapport à leurs camarades de la Métropole. D'une façon générale, les élèves eux-mêmes ne sont nullement responsables de ce retard. Nous croyons que ces inconvénients sont suffisants pour réveiller l'indulgence du corps enseignant. C'est pourquoi nous demandons qu'il nous soit accordé une session spéciale du baccalauréat au Cameroun.

- SANTE -

En considérant les diverses activités de l'Administration française au Cameroun, nous pouvons dire sans parti pris que l'apport du Service Médical dans le Développement de notre Territoire est hors concours. Depuis les efforts grandioses du Docteur Jamot sur la trypanosomiase, nous ne pouvons pas manquer d'être reconnaissants vis-à-vis des Français. De nos jours bien d'autres améliorations ont été réalisées. Le nombre de dispensaires a été fortement augmenté et des postes-antennes ont été construits dans les grands villages. Un Service d'Hygiène Mobile et de Prophylaxie vient d'être créé pour combattre les maladies sociales à domicile. L'enseignement de l'Hygiène se poursuit dans toutes les parties du Cameroun grâce à la diffusion des journaux dont plusieurs sont traduits en langue indigène. Le système de l'Assistance Médicale Indigène reste toujours

en vigueur, maintenant que tout tend à devenir lucratif, voire même l'écolage. D'autre part, le Service de Santé a été le premier à former de véritables aides africains qui méritent d'être regardés déjà comme des collaborateurs et non comme de simples employés, car si les Médecins africains ne sont pas aussi instruits que les Docteurs en Médecine, il n'en reste pas moins vrai qu'ils appartiennent à l'élite africaine et qu'à ce titre ils doivent jouir des prérogatives suffisantes pour maintenir leur rang social. Plusieurs mesquineries ont été lancées maintes fois pour amoindrir la valeur de cette classe de fonctionnaires, mais on oublie souvent que toute proportion étant gardée, les Médecins africains occupent dans la société africaine un rang plus élevé que celui que le vulgaire Docteur en Médecine occupe dans la Société Française. C'est en partant de ces bases que nous demandons que Justice leur soit faite dans tous les domaines où ils ont été lésés matériellement et moralement. Nous ne cessons de rappeler que nous travaillons pour l'Evolution Sociale Camerounaise et qu'en conséquence nous défendrons toujours nos évolués chaque fois que cette Evolution sera la cause même de leur persécution.

Nous aimerions que dans le Service de Santé les Médecins militaires pensent à entreprendre dès maintenant une politique d'intronisation des Africains. En effet, les Médecins Européens trop confinés au militarisme, ne conçoivent pas qu'il faille considérer toute personne qui n'ait un Galon d'Or sur les épaules. Maintes fois, les Africains se heurtant toujours contre cet handicap, ont préféré un corps médical civil. Pour nous, nous croyons que les Médecins militaires consentiront à assouplir leur régime incessamment, c'est la raison pour laquelle d'ailleurs nous ne demandons pas maintenant l'instauration d'un corps médical civil dans notre pays. D'autre part, il y a certains Camerounais qui ont fait des Etudes dans des Facultés pour obtenir le même Diplôme que les Européens. Que demande-t-on encore à ceux-là pour avoir les mêmes avantages que les Européens. Nous connaissons dans le Territoire un Pharmacien authentiquement Diplômé à la Faculté à qui on ne veut même pas donner un moyen de locomotion, parce qu'il est Africain. Il faut que de pareils gestes finissent.

Nous proposerons les améliorations suivantes
pour le Service de Santé.

1. Modernisation des Hôpitaux - Intensification et création de nouveaux Hôpitaux - Dispensaires et Postes Antennes.
2. Formation d'un personnel Africain capable.

a) Les Docteurs en Médecine

Les Médecins africains Camerounais ayant obtenu leurs deux parties de Bac doivent être immédiatement admis dans une Faculté de Médecine en FRANCE. Le Gouvernement doit chercher à aider les jeunes Médecins africains qui se destinent à poursuivre leurs Etudes en vue de l'obtention du Doctorat en Médecine. Beaucoup de faveurs leur doivent être accordées.

Quand le Cameroun aura beaucoup de Bacheliers, nous demanderons l'ouverture d'une Faculté de Médecine à AYOS. Cette Ecole pourra prendre le nom du Docteur JAMOT.

b) Les Assistants Sanitaires

Doivent être recrutés parmi : les Infirmiers brevetés qui, en plus des deux années de Cours d'Infirmier, doivent faire un an de stage de perfectionnement au Centre d'Instruction d'Ayos à la fin duquel ils seront nommés Assistants Sanitaires.

Les jeunes gens titulaires du Brevet élémentaire ou ayant un degré d'instruction équivalent pourront également entrer à cette Ecole et y faire 3 ans de Cours à la fin desquels ils seront nommés Assistants sanitaires.

c) Infirmiers, Infirmières accoucheuses.

Porter l'effectif de l'Ecole d'Ayos de 30 à 150 élèves dont 100 garçons et 50 Filles. Les garçons seront utilisés au Service Général, au S.H.M.P. au Service d'Hygiène Urbaine. Les Filles de leur côté s'occuperont de différentes Maternités du Territoire.

3. CREATION D'ORPHELINATS

A l'exemple de la CITE ENFANTINE de Yaoundé destinée à recevoir les Métis des deux sexes entretenus par l'Etat, nous demandons des Centres analogues dans chaque chef-lieu de Région où seuls des enfants orphelins des deux sexes pourront être reçus.

4. Initier le Personnel médical à la gestion de la chose publique. Confier la gestion des Formations sanitaires à des Africains.
5. Accorder des crédits suffisants au Service de Santé en vue de permettre un dépistage systématique non seulement de la Trypanosomiase mais de toutes les maladies dont souffrent tant de pauvres gens de cette terre africaine. Une équipe spéciale sera affectée dans chaque Région administrative afin d'y assurer le dépistage et le traitement éventuel.
6. Nous demandons l'envoi au Cameroun des Médecins qu'ils soient civils ou militaires.

LA DEMOGRAPHIE AU CAMEROUN

La démographie du Cameroun ne présente pas un aspect négligeable. Si la densité de la population du Cameroun n'a pas subi une recrudescence, du moins elle reste stationnaire. Cependant certaines Régions ont subi une baisse sensible. C'est ainsi que la Région de

MBAM qui comptait 105.000 hab. en 1946 compte 102.000 en 1948

Ht. Nyong	"	82.000	"	"	"	80.000	"	"
Ntem	"	145.000	"	"	"	144.000	"	"
Kribi	"	46.000	"	"	"	45.000	"	"
N.&Sanaga	"	440.000	"	"	"	427.000	"	"

Ce tableau revêt un caractère moins dramatique dans certaines régions et notamment dans la Région Bamiléké où il y a une ascendance importante et progressive. Sans doute cette chute, d'après les statistiques en cours, doit être tenue comme très inférieure à ce qu'elle est en 1949. Telle qu'elle est cependant, elle n'en constitue pas moins le fait patent que la démographie du Cameroun mérite de retenir l'attention vigilante des autorités locales.

Cette dénatalité semble être due à plusieurs facteurs.

REMARQUES D'ORDRE ETHNOGRAPHIQUE:

La défloraison: Quelques familles Camerounaises livrent leur fille en mariage avant l'âge nubile. L'Administration devra veiller à ce qu'il y ait un contrôle rigoureux.

La Polygamie: De l'effet on peut conclure à la cause. Puisque la polygamie a porté jusqu'ici des effets qui ont été délétères dans notre pays, il serait temps de la réfreiner.

La Dot: La dot ne revêt pas sa signification originale au Cameroun. Elle constitue un véritable prix d'achat. Le Cameroun compte ainsi beaucoup de jeunes gens qui ne peuvent pas se marier et resteront toujours célibataires parce que leurs moyens financiers ne LEUR PERMETTRONT JAMAIS D'ACHETER UNE FEMME DONT LE PRIX moyen actuel ne s'élève pas à moins de 30.000 francs. Ces jeunes gens sont obligés de courir à droite et à gauche colportant ainsi des maladies vénériennes. Il faudrait orienter la dot au Cameroun vers son véritable sens. Car notre incompréhension et la cupidité de certaines gens ont fait dévier le véritable aspect de cette question.

REMARQUES D'ORDRE GENERAL:

Recrutement des travailleurs: exerce une dénatalité dans les villages de brousse. Pendant deux ou trois ans de service d'engagement, on prive la collectivité de producteurs et de reproducteurs les plus valides à cause de certaines aptitudes physiques requises pour le travail. Par ailleurs un certain nombre de ces jeunes gens ne rentrent pas dans leur village d'origine; ils meurent loin de chez eux ou préfèrent rester en ville.

La Prostitution: L'ingénuité des autorités locales s'est déjà vainement débattue pour enrayer la prostitution. Evidemment elle ne pouvait pas en venir à bout puisqu'elle luttait contre les effets et oubliait la cause. L'Administration n'est pas sans savoir que la prostitution au Cameroun tient en majeure partie:

- à la dot qui favorise le nombre de filles libres
- au manque d'éducation de nos filles: auxquelles les parents n'inculquent pas suffisamment la notion de l'horreur de la vie de prostituée.
- à cette affluence de Blancs célibataires qui déchargent leurs appétits sexuels sur ces filles libres, excitant en même temps en elles le goût de l'argent. Dans ce rayon les prostituées doivent être particulièrement reconnaissantes aux Grecs qui se font le plaisir de leur construire des logements en dure et de les enrichir. Il nous semble que si leur rôle civilisateur n'est borné qu'à cela, le Cameroun pourrait bien s'en passer; leur présence serait alors inutile dans notre Territoire.

REMARQUES D'ORDRE MEDICAL:

L'ALCOOLISME: Nous ne voyons pas l'avantage d'être dans quelques années parqués comme des animaux de curiosité comme on le dit d'une certaine race qui aurait été démolie par l'alcoolisme. C'est pourquoi toute ivrognerie devra être punie par la loi, reprise comme un scandale public. Cet envoi massif d'alcool, et notamment des liqueurs, quelquefois non contrôlé, ne doit-il pas être considéré comme une source partielle de la crise démographique qui menace notre pays ?

Les maladies sociales: C'est la question la plus importante. La syphilis, la blennorrhagie, la tuberculose et la lèpre présentent, et notamment dans les grandes villes, un tableau assez sinistre. La plupart de ces maladies grossissent tous les jours leurs registres de nouveaux cas de mort, de stérilité, d'impotents de misère physiologique et de désordres sociaux de toutes sortes. Des mesures de lutte systématiques, efficaces et urgentes s'imposent.

LES MALADIES ENDEMIQUES: Dans le même ordre d'idées, il ne faut pas perdre de vue le paludisme qui sévit avec autant de vigueur. Son incidence démographique peut à juste titre le qualifier le plus grand des fléaux sociaux du Cameroun. Ses méfaits se répercutent surtout sur l'enfance indigène fragile, trop souvent pas ou très peu protégée et se chiffrent à un pourcentage de mortalité fort important.

Viennent enfin les maladies parasitaires dont les victimes ne sont pas moins nombreuses.

En plus des mesures sanitaires il faudrait envisager une campagne d'éducation populaire par la presse et le Cinéma, étalant ainsi les méfaits des maladies et préconisant des règles de prophylaxie faciles et pratiques.

L'ENSEIGNEMENT AU CAMEROUN

Question d'une importance capitale qui constitue même le fondement de l'Evolution d'un pays, l'enseignement ne connaît pas une grande extension au Cameroun. Il n'est donc pas étonnant que la langue française ne soit pas vulgarisée et qu'un français nouvellement débarqué soit très souvent obligé de recourir à un interprète ou au Pidgin communément appelé "bush english".

La pratique de cette langue est très courante dans les grandes villes côtières du Sud-Cameroun et tend de plus en plus à s'étendre dans tout le Territoire . L'on se demande quelquefois les raisons profondes de cet état de choses; C'est que les Anglais menant leurs activités commerciales au Cameroun ont très vite fait d'attirer vers eux les indigènes qui avaient besoin de moyens d'existence. C'est que la France n'a pas pris à coeur son devoir d'étendre l'enseignement à cette masse inculte qu'elle venait de conquérir et qu'elle ne s'était intéressée plutôt qu'à l'exploitation des richesses naturelles du Pays. Par suite de certaines réformes qui succédèrent à cette première étape, la France s'est aperçue de son erreur et s'est mise en bonne voie. C'est le résultat de ce retard de conception que traduit, actuellement ce nombre d'écoles françaises pratiquement infime, ce personnel enseignant quelque peu capable et trop souvent faisant défaut, enfin ce degré d'instruction relativement inférieur.

A part quelques établissements privés (Missions catholiques et américaines) qui ont poussé l'enseignement à un degré assez élevé l'enseignement officiel était borné à l'enseignement primaire-complémentaire et ne vient de prendre essor que les cinq dernières années. L'enseignement professionnel a été très limité. L'enseignement moral ébauché. L'enseignement physico-sportif non encouragé et l'enseignement scientifique tout à fait inexistant.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE:

Les indigènes du Cameroun n'ont pas encore compris la nécessité d'amener l'enfant à l'école de bonne heure et même la notion de l'école maternelle leur est généralement inconnue étant donné que la plupart des mamans sont illettrées. Il s'en suit que trop souvent l'enfant entre à l'école sans aucune notion alphabétique à l'heure où ses facultés et ses sens ont déjà pris une autre orientation (entre 9 et 12 ans). Ce nouveau milieu social lui est étranger; l'enfant devient réfractaire à ce régime qu'on veut lui imposer et ne tarde pas à réagir par l'évasion. D'où ce grand nombre d'enfants qui préfèrent à l'école le métier de boy, de marmiton, etc.. qui sont communément appelés "sergent boys" et qui contribuent grandement à la dépravation des moeurs de la jeunesse Camerounaise .

Nous proposerions les réformes suivantes pour remédier à cet état de choses:

- entrée obligatoire de tout enfant à l'école à partir de 7 ans.
- sanctions aux parents en cas de négligence ou de refus
- dépistage et correction sévère de l'enfant en cas de refus
- limite d'âge pour le C.E.P.:
 - avancée à 17 ans jusqu'en 1955
 - fixée à 15 ans de 1955 à 1958
 - maintenue 13 ans depuis 1960
- création d'une école dans chaque village d'au moins 5.000 habitants.
- création d'une école jusqu'au Cours moyen 2ème année dans chaque agglomération importante.
- encouragement de l'enseignement privé qui déjà joue un rôle important dans la diffusion de l'enseignement au Cameroun.

Nous commettrions une erreur très grave, et on ne nous en pardonnerait jamais, si nous laissions passer sous silence ces renvois massifs et non motivés d'élèves, qui s'effectuent dans différentes écoles primaires. On connaît ainsi plusieurs enfants qui, renvoyés de l'école de leur lieu d'origine, s'en sont allés, animés de bonne volonté, s'engager dans une autre école bien loin des leurs, courant ainsi les risques d'une grande sous-alimentation. Pour contre-carrer à ce mauvais traitement, nous souhaiterions qu'il y ait dans chaque Subdivision un conseil de discipline, scolaire composé:

- d'un membre de l'enseignement représentant le plaignant
- d'un délégué de l'Administration
- d'un Président du Tribunal coutumier
- des notables évolués du pays

qui délibéreraient sur la cause de l'élève accusé et prononceraient suivant la gravité de la faute:

- 1ère, punition avec 1er avertissement
- 2ème, punition avec 2ème avertissement
- 3ème, exclusion pure et simple entraînant inhabileté à toute admission scolaire dans la région.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE:

Les études secondaires n'étaient certainement pas au-dessus de la capacité des autochtones puisque les Séminaires (catholique et protestant) en vue de la préparation du Sacerdoce existent depuis 1923. Il a été laissé exprès par l'Administration dans un détestable oubli si bien que l'enseignement officiel secondaire a pris naissance au Cameroun les 5 dernières années. Ce grand retard est un des points de base sur lesquels l'opinion publique se repose pour prouver la mauvaise volonté qu'a mis le Colonialisme d'hier à assurer l'Evolution culturelle de notre pays. Et même jusqu'à nos jours ces miettes d'esprit ne manquent pas de faire jaillir de temps à autre leur rêve mal étreint. C'est ainsi qu'en ces temps derniers (Juin 1949) nous avons assisté à l'une de ses manifestations les plus frappantes. Sur 24 candidats présentés au baccalauréat 18 ont été reçus à l'écrit après correction à Bordeaux et 3 seulement définitivement admis, parmi lesquels un seul Camerounais, après l'oral qui s'est déroulé à Yaoundé. Proportion vraiment inconcevable et pourtant réelle et pleine de renseignements.

Dans l'organisation officielle, l'enseignement secondaire comporte quatre collèges mixtes dont:

- 1 à Yaoundé
- 1 à Douala pour les filles
- 1 à Nkongsamba
- 1 à Garoua (Nord-Cameroun).

Nous estimons que ce nombre est insuffisant vu l'importance des réussites au C.E.P. qui s'opèrent chaque année. En conséquence, nous demandons:

- à ce qu'on multiplie les Collèges (par exemple 1 dans chaque chef-lieu de Région
- à ce que les rétributions du Brevet élémentaire et du baccalauréat soient méritées et contrôlées.

Il y a aussi de nobles efforts dans ce sens (enseignement secondaire) à l'enseignement privé qui ne sont guère encouragés par l'Administration et notamment dans les collèges privés (Missions) de:

- EfoK
- Fakak
- Douala
- Yaoundé

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR:

Notre enseignement au Cameroun ne se bornera pas seulement à l'enseignement secondaire. Nous voulons qu'il soit envisagé pour le Cameroun des écoles supérieures de toutes sortes qui permettront aux futurs jeunes bacheliers d'atteindre leurs nobles aspirations. Ne serait-il pas souhaitable qu'un embryon universitaire soit envisagé dans un avenir prochain avec quelques Facultés à leur début ?

ENSEIGNEMENT MENAGER:

La question de l'enseignement ménager revêt un caractère tout particulier. Nous comprenons fort bien que nous ne pouvons pas atteindre un développement remarquable tant que nos femmes demeurent encore dans l'obscurité. Jusqu'ici nous nous sommes montrés un peu sceptiques sur la question de l'éducation culturelle de la femme camerounaise parce que l'expérience a montré que ces femmes aspiraient presque toujours à mépriser la société africaine. En réalité, ce comportement n'est pas tellement dû au mépris de notre rang social mais surtout à l'ingénuité de nos possibilités financières qui ne peuvent plus répondre à l'exigence de nos compagnes trop dépensières. En effet, la plupart des camerounaises instruites ne sont pas suffisamment préparées aux travaux ménagers. Une fois réduites à la vie conjugale, elles ont incontinent recours à une nombreuse et coûteuse domesticité sans tenir compte des maigres recettes qui, vaille que vaille, constituent notre piteuse lésine. Toutes choses étant considérées, il résulte, pour la plupart du temps, que nous travaillons pour le roi de Prusse chaque fois que nous laissons nos filles pousser leurs études jusque dans les classes supérieures. Nous savons par ailleurs que nous traversons une période de transition et que nous nous heurtons toujours à des difficultés inattendues. Mais il s'agit ici d'une question vitale qui mérite une étude spéciale. Pour des raisons qui intéressent notre avenir, nous ne pouvons pas ne pas encourager nos compagnes à faire les mêmes études que nous,

mais il est essentiel qu'elles aient aussi une éducation ménagère suffisante orientée pour le bénéfice de la famille africaine. A ce propos, nous demandons que l'enseignement ménager soit largement diffusé au Cameroun et qu'à l'occasion de chaque mariage entre jeunes gens évolués, il soit mentionné partout où besoin sera, que la jeune fille est titulaire ou non d'une attestation d'aptitude ménagère. Nous demandons également pour éviter cette dérivation déloyale que certains européens pratiquent actuellement à propos des africaines évoluées qu'il soit prévu, avant d'accorder une bourse d'études à toute jeune fille, un engagement de la part de l'intéressée et de ses parents précisant qu'au terme de sa carrière scolaire elle ne se mariera qu'à un Noir-Africain. Une pareille mesure semble évidemmentempiéter quelque peu sur la liberté individuelle des jeunes filles et nuire à la plate cupidité de certains parents, mais puisqu'il s'agit là d'une question qui intéresse l'avenir de tout un pays, nous demandons que nos déclarations soient prises en considération ne serait-ce que pendant la durée de la présente Tutelle.

ENSEIGNEMENT MORAL:

Mais à l'enseignement purement scolaire, il faut un complément indispensable: l'enseignement qui contribue à la formation du bon citoyen.

Il est toujours difficile de faire admettre à un adulte des principes de morale et lui imposer une gêne quotidienne pour un danger qu'il ne se représente pas est souvent impossible. C'est pourquoi l'éducation doit se faire chez l'enfant: amener l'enfant par l'exercice et l'habitude à l'accomplissement facile et automatique de ses devoirs envers lui-même et envers la société.

Trop souvent on reproche au Noir d'être un homme sans caractère et sans conscience: Ce sont là des réactions, quelquefois justifiées devant quelques malheureux exemples qui se sont produits. Mais depuis lors, elles ont pris une si grande extension que le seul fait d'avoir la peau noire vous discrédite. Et devant la réalité de certains faits pourquoi lui en vouloir tant ? Le noir serait-il un être réfractaire à toute éducation qu'on veut lui imposer ? Certes non ! C'est que les moyens dont on s'est servi jusqu'ici ont été insuffisants pour ne pas dire pratiquement inexistantes.

A ce propos, il faut reconnaître le grand effort qu'ont réalisé les Missions; l'Administration ne leur a malheureusement pas prêté son concours indispensable. L'enfance indigène, cet élément constitutif de la Nation se trouve ainsi abandonnée à elle-même, à la merci de ses inclinations naturelles. Les résultats en sont les exemples, malheureusement nombreux, que l'on taxe de mauvaise éducation et d'inconscience.

Sans doute donne-t-on des cours de morale dans nos écoles officielles. Mais est-il besoin de faire remarquer que c'est une morale sans fond qui tend vers le vague et non vers un but positif. Les méthodes de l'enseignement moral seraient donc à réviser:

I - Morale pratique: enseigner les devoirs individuels à l'enfant, devoirs qui tendent à l'intérêt social et au progrès de l'humanité:

- 1.- développer la vie physique de l'enfant par :
 - Culture physique: l'exercice
 - Observation des règles d'hygiène
 - Danger de l'alcool et de la débauche
 - " des maladies contagieuses.
- 2. cultiver sa volonté pour préparer une humanité énergique, travailleuse et courageuse;
- 3. cultiver son intelligence pour faire progresser sa liberté d'esprit;
- 4. cultiver ses sentiments:
 - amour de ses parents
 - respect et obéissance envers ses supérieurs
 - dignité personnelle
 - sens de la Justice et de la Bonté.

Dans les classes déjà avancées et notamment dans les écoles professionnelles, cet enseignement moral préliminaire atteindra son plein épanouissement par:

l'enseignement de la :

II - Morale professionnelle:

- faire comprendre la notion du mérite et du démerite
- la nécessité d'un travail de mérite pour l'intérêt de l'évolution sociale
- faire saisir l'étendue de la conscience professionnelle

III - Morale domestique: la famille; démontrer ses buts:

- vis-à-vis du foyer: protection, prospérité et bonheur de ses membres
- vis-à-vis de la société: procréation, instruction des enfants, leur éducation.

IV - Morale civique et politique:

- expliquer à l'enfant ce que c'est que la patrie
- lui faire comprendre les différentes fonctions de l'Etat;

D'autre part, les jeunes gens qui sont encore sur les bancs sont tellement bouchés sur les questions politiques que, leurs études terminées, ils entrent aveuglément dans les partis politiques qui, souvent ne correspondent pas à leur idéologie naturelle. Il est donc convenable que l'enseignement démontre aux jeunes gens le véritable que nous devons avoir envers notre patrie sans toutefois faire pression sur eux pour qu'ils entrent plutôt dans tel parti.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL:

Le Cameroun n'a pas de très bons ouvriers. L'on a tenté à réparer cet état de choses en envoyant à la Métropole des jeunes gens travaillant en différentes branches pour des stages de perfectionnement. Cette idée, très bonne, n'a pas répondu aux résultats qu'on escomptait. Aussi annonce-t-on de nos jours des renvois massifs au Cameroun, de ces jeunes ouvriers incapables de poursuivre leur stage. C'est que ces jeunes gens avaient été choisis arbitrairement sans concours, la plupart dotés d'une instruction au dessous de la moyenne. Cette méthode des bourses serait à encourager. Mais malheureusement leur octroi se heurte actuellement à des difficultés sans nombre. Elle serait

à encourager car, en plus des connaissances techniques que les élèves acquerraient, ils bénéficieraient de ce bain complet dans le milieu de l'esprit français.

Cependant quelques essais d'écoles professionnelles ont été faits sur place et n'ont pas connu une grande ampleur. C'est ainsi que le Cameroun connaît:

- l'école professionnelle de Douala
- l'école d'agriculture de Yaoundé
- les écoles d'élevage du Nord et de la Région Dschang
- l'école artisanale d'Ebolowa.

En plus de la multiplication de ces écoles dont les conditions actuelles d'enseignement et d'installations sont relativement rudimentaires, nous demanderions à ce qu'elles soient dotées de professeurs qualifiés, qu'elles soient équipées d'appareils modernes et qu'on approfondisse leur niveau d'instruction.

ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE:

L'étude scientifique au Cameroun donnerait certainement des résultats fort intéressants vue la variété des sites naturels que présente ce pays. Elle n'a jamais été entreprise d'une façon sérieuse au Cameroun. Quelques études ont été faites par des Français (sur la Faune) et des Anglais (sur la Flore); mais ce travail n'ayant pas été poursuivi d'une façon systématique et régulière n'a pas donné l'aspect exact de la réalité des choses. Les autres domaines n'ont pas été touchés.

Cependant il n'en sera plus ainsi. Il vient d'être projeté la création d'un Office de Recherches Scientifiques au Cameroun. Nous souhaitons que cette heureuse idée ne se borne pas seulement à être exprimée sur les papiers officiels, comme on a l'habitude de le faire, et qu'elle revête le plus tôt possible une réalisation effective. Nous souhaitons surtout qu'on initie les indigènes du Cameroun à ce nouvel enseignement et qu'il y ait bientôt dans notre pays des chercheurs autochtones qualifiés dans diverses branches.

- JUSTICE -

Depuis l'occupation du Cameroun par les Français nous nous sommes toujours plaints du système de Justice instauré dans notre Territoire. A l'époque où l'indignat battait son plein, nous avons protesté contre la Justice que les Administrateurs rendaient arbitrairement dans leurs circonscriptions sans autre Code que le coup d'humeur - Actuellement une Justice plus compliquée a remplacé cette première et les Magistrats du Barreau récitant un Code NAPOLEON qui n'est ni le nôtre, ni celui de nos moeurs prononcent journallement des Verdicts qui sont peut-être justes mais qui ne répondent pas à notre façon de juger les choses. Une telle divergence d'opinions suscite entre nous et la Justice Française une atmosphère de rancune qui est incompatible avec une vie en bonne intelligence. Il est évident que nous n'avons pas la même psychologie que les Européens à preuve qu'ils disent toujours que nous sommes "bêtes". D'autre part, nous ne pouvons pas taire certains faits qui se produisent fréquemment. Il semble que les Magistrats trouvent toujours une cause d'atténuation chaque fois qu'un Européen comparait devant eux. Nous ne pouvons dire que nous refusons la loi française, mais nous demandons qu'il soit permis aux Africains d'élaborer un traité de Droit coutumier camerounais en cinq ans, qui devra être pris en considération parallèlement aux Codes français. Nous demandons également que les Juges soient votés par la Population car nous avons l'impression qu'il y a des affectations tendancieuses dans certaines cours, comme la Cour Criminelle.

Nous demandons l'Egalité devant la Loi. En effet, nous nous demandons souvent pourquoi les Européens qui sont emprisonnés ont un régime spécial alors que les Africains sont nourris comme des porcs? D'autre part, tout emprisonnement ici signifie travaux forcés. Tout prisonnier ici est obligé de travailler alors que les Européens sont simplement détenus. Il y a donc une différence entre nous et les Européens? mais pourquoi alors nous juger sur le même Code?

- POLICE -

La Police du Cameroun a été gourmandée par la plupart des Africains ces jours derniers. Ce corps formé par des bourreaux tortionnaires est demeuré le plus grand stigmaté de l'impérialisme. Ce qui est plus suffocant encore c'est que toute cette brutalité ne sévit que sur les Africains. Le choix

de cette fameuse Garde Camerounaise a été étudié de telle façon qu'on ne recrute, pour la plupart du temps, que des gens qui n'ont aucune éducation. Ces derniers temps on recrutait presque exclusivement des Anciens Combattants. On finit donc par se demander si cette police qui est constituée par des Anciens militaires démobilisés, de réserve, n'est pas un militarisme en réserve. Nous demandons donc une police formée d'éléments instruits capables de comprendre leur travail au lieu de semer du désordre à qui mieux mieux parmi les Africains. On peut trouver du travail ailleurs pour retirer les Anciens Combattants du chômage.

Maintenant que nous avons terminé notre rapport, nous demandons à la Mission de l'ONU d'étudier sérieusement les différentes questions que nous n'avons fait que frôler ici pour éviter d'être trop longs. Dans le cas où besoin sera, de nous demander des renseignements complémentaires, nous sommes toujours à votre entière disposition. Nous espérons, par ailleurs, que le monde entier, sera tenu au courant de toutes nos déclarations et que les Nations civilisées voudront examiner dans un but humanitaire nos principales doléances. Nous avons tâché, dans notre Parti Politique de ne demander que des choses qui coûtent peu ou rien et nous espérons que le Peuple Camerounais que nous représentons connaîtra un Avenir plus hospitalier.

Au nom du Peuple Camerounais, nous nous inclinons très bas pour saluer la noblesse de votre Mission, et faisons sincèrement foi à la portée humanitaire de votre Visite dans notre Territoire.

Douala le 25 Novembre 1949

Le Président de la Section régionale

Wouri de l'E.S.C.

Signé (Illisible)

- COPIE -

EVOLUTION SOCIALE CAMEROUNAISE
Section régionale de
DOUALA

Douala, le 22 novembre 1949.

Le Président de l'ESOCAM
à DOUALA

A Monsieur le DELEGUE du Haut-Commissaire
de la
République Française à DOUALA

S/C de Monsieur l'Administrateur-Maire
Chef de la Région du WOURI à DOUALA

Suivant Mandat de notre Bureau Directeur de Yaoundé, en date du
Novembre 1949 et le télégramme N° 2189 du 18-11-49 autorisant la Section
Régionale de l'ESOCAM à Douala de se mettre en contact avec la Mission
de visite de l'ONU,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir nous accorder
cette entrevue avec la Mission de visite en nous précisant préalablement
la date, l'heure pendant lesquelles nous serons reçus.

Je vous présente également la liste nominative de la délégation
qui est composée de :

1) Messieurs

TONYE Thomas	Président
BASSONG Jean-Marc	Vice-Président
AMOUHOU Joseph-René	Secrétaire Gl.
BILOUNGA Etienne	Délégué Général
NKOULOU Hubert	Conseiller

Veuillez agréer, Monsieur le Délégué du Haut-Commissaire, l'expression
de mes sentiments hautement dévoués.